



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 58 CHS-CT du 11 octobre 2018

Dernièrement, dans son rapport intitulé «**la DGFIP, 10 ans après la fusion**», la Cour des Comptes trouvait le périmètre des missions et le réseau de la DGFIP toujours trop importants. Elle a demandé à la DGFIP de programmer des transformations en profondeur dans un plan à 5 ans : des regroupements de services, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées avec des transformations profondes des méthodes et de l'organisation du travail. La Cour des Comptes avançait que si la DGFIP ne s'était pas assez réformée, c'était par manque de volonté politique et par crainte d'un conflit social national.

Ce temps-là est révolu, la volonté politique d'un processus industriel de restructuration de la DGFIP est «en marche». Malgré les mots du Directeur Général assurant en juillet ne rien avoir de nouveau à dire sur CAP 22, le stade des annonces est largement dépassé et l'état d'avancement des projections dans la plus grande confidentialité est ahurissant!

C'est bien la casse organisée des missions et le démantèlement de la DGFIP, au profit sans doute des fameuses agences annoncées dans le rapport CAP 2022, que propose la Cour des Comptes.

La CGT Finances Publiques a en effet été informée qu'une expérimentation de restructuration d'ampleur se déroule dans la plus grande confidentialité, et dont l'avancée des travaux est stupéfiante! Cette expérimentation préfigure un changement de méthode. Si aujourd'hui les directions déclinent elles-mêmes les suppressions d'emplois et proposent leurs restructurations, **elles doivent désormais obéir à 3 principes imposés par le gouvernement : resserrement du réseau, géographie revisitée et optimisation domaniale.**

En l'état de nos connaissances, 7 directions sont « préfiguratrices » : 59-62, 19-23-87 et 41-45, choix qui semblent représentatifs d'une cartographie urbaine, semi-rurale et plutôt rurale, et à qui il est d'ores et déjà demandé :

- ▶ des fusions de directions.
- ▶ des disparitions de trésoreries en grand nombre de l'ordre de 2/3 (calage du maillage sur les EPCI).
- ▶ un resserrement du réseau par des disparitions et regroupements de services comme les SIP, SIE, PCR, PCE, SPF (à hauteur des ¾) .
- ▶ une diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services de la DGFIP par département.
- ▶ une optimisation domaniale par le transfert de services complets dans des zones moins urbaines afin de réduire les budgets immobiliers (donc potentiellement moins attractives pour les agents).

Compte tenu des objectifs de CAP 22 (- 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat) et que la DGFIP doit toujours être exemplaire, le démantèlement ne concernera pas que ces 7 directions et sera donc général. En plus des suppressions d'emplois dont l'ampleur sans précédent semble se confirmer, à savoir 1/6ème des effectifs, des milliers d'agents vont être «délocalisés». Les nouvelles règles de gestion ont bien été mises en place en vue de ce démantèlement.

La direction générale aura du mal à mettre ses plans en œuvre sans avoir recours à la mobilité forcée et aux départs volontaires !!!!!!!

Aussi, Monsieur le Président, la CGT Finances Publiques exige que vous communiquiez à tous les agents les projets de destruction du réseau de notre département pour les années à venir.